



L'antenne des sélectionneurs de fonds

# Amaïka AM décroche un mandat d'arbitrage auprès d'APICIL

## 02.06.16



Amaïka Asset Management vient d'annoncer la signature d'un partenariat avec le Groupe APICIL pour la mise en place de mandats d'arbitrage. La société de gestion parisienne fait de cette offre l'un de ses principaux axes de développement pour 2016.

« Notre offre de mandats d'arbitrage a été lancée en août 2013 avec AXA THEMA », rappelle David Kalfon, Président Fondateur de Amaïka Asset Management. Depuis, la société de gestion a signé des partenariats avec Swiss Life, La Mondiale Partenaire et désormais Apicil.

Cette offre de mandats d'arbitrage s'appuie sur l'expertise historique d'Amaïka Asset Management : la multigestion en architecture ouverte. À titre d'exemple, la société sélectionne 16 sociétés de gestion externes dans le profil Harmonie du mandat d'arbitrage d'AXA THEMA. « Les fonds maison ne représentent pas plus de 20% en moyenne dans les différents profils de nos mandats d'arbitrage et nous nous interdisons d'inclure plus de 25% de nos OPCVM », précise Hanane Carmoun, responsable du développement commercial d'Amaïka Asset Management. Parmi les fonds utilisés dans le cadre de cette offre, la société de gestion cite notamment : Fidelity Global Dividend, Axiom Obligataire, Sycomore Partners, Sextant Grand Large, Moneta Multi Caps, Trusteam ROC, JP Morgan Global Macro Opportunities et Nordea-1 Stable Return.

Avec ce nouveau partenariat, Amaïka Asset Management confirme sa stratégie de développement organique, avec un doublement des encours gérés sur l'activité de mandat d'arbitrage en 2015. Cette activité représente à ce jour un peu moins de 20% des encours globaux gérés par la société. « Malgré un contexte de marché difficile en ce début d'année, les encours de nos mandats d'arbitrage enregistrent une progression de plus de 10% par rapport au niveau de décembre 2015 », détaille

Hanane Carmoun, qui confirme vouloir développer d'autres partenariats dans le futur.

Avec une réglementation de plus en plus exigeante, les cabinets de CGP sont de plus en plus à la recherche d'experts pour déléguer leur activité d'allocation d'actifs. Un point sur lequel Amaïka Asset Management espère pouvoir capitaliser dans un contexte de véritable mutation des CGP. La société de gestion qui veut faire des mandats d'arbitrage et de l'accompagnement des CGPI, un de ses axes majeurs de son développement, n'en oublie pas cependant les opportunités de développement externe. « Nous sommes ouverts à une croissance externe et à l'écoute des opportunités du marché » confirme David Kalfon.

---